

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 20 février 2024

N/Réf : BdK/LB 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (arrivé à 10h20), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Bertrand RITOURET (arrivé à 10h15), Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY) Anne PINSON (Suppléante de Gérard HENault)

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Isabelle SENECHAL (ayant donné pouvoir à Benoit BARANGER), Michel GUIGNAUDEAU (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Pascal BRUN (ayant donné pouvoir à Oulématou BA-TALL), Jean-Marie CARLES, Annie LAURENCIN, Olivier LEBRETON (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Christian GATARD),

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.
Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D-2024-02- DELEGATION CONTRATS ET MARCHES PUBLICS ET INDMNITES D'ASSURANCE-
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR DELEGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à l'article L. 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil d'Administration de déléguer au Président une partie de sa fonction délibérative, et en application de la délibération en date du 3 novembre 2020, exposant les délégations accordées par le Conseil d'Administration au Président pour le règlement des marchés passés sans formalités préalables en raison de leur montant, il est rendu compte au conseil des décisions sur le tableau ci-dessous :

Contrats et acquisitions effectuées dans le cadre de la délégation du Conseil d'Administration au Président du 17/10/2023 au 05/01/2023					
Date écriture ou contrat	Cocontractant	Objet	Service utilisateur	Montant HT	Montant TTC
Marchés de prestations de service					
18/10	ADIAJ	Formation- indisponibilités	PST	1026 €	1026 €
19/10	CIRIL	Formation - paies	PAGF	1050 €	1050 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

24/10	ADIAJ	Formation- indisponibilités	PJS	1026 €	1026 €
2/11	Valerie Maignan- Artiga - Avocate	Honoraires - contentieux	PJS	600 €	720 €
17/11	GERESO	Formation PSC	PJS	964.44 €	964.44 €
27/11	AJDA	Abonnement	PJS	1393 €	1422.25 €
29/11	Tours Evènements	Congrès des Maires	PEP	698.05 €	837.66 €
29/11	POP France	Goodies - Congrès des Maires	PEP	165 €	198 €
29/11	CIRIL	Formation- absences	PAGF	650 €	650 €
29/11	CIRIL	Formation- structure paie.	PAGF	700 €	700 €
29/11	POP France	Goodies - congrès	PEP	294 €	352.80 €
15/12	Agence graphique	Cartes de vœux	Tous	648 €	777.60 €
19/12	LHOTE	Paniers gourmands –fin d'année	Tous	2455.73 €	2590.80 €
19/12	ADIAJ	Formation – contentieux des concours	PEP	1080 €	1080 €
29/12	AMIL	Congrès des Maires	PEP	2350 €	2350 €

Indemnités assurance dommages aux biens

A la suite d'un dégât des eaux dans les locaux mis à disposition des syndicats au 8 rue des Tanneurs (plafond endommagé) sans que la source soit identifiée, l'expertise a abouti à une proposition d'indemnisation de 1853.54 € TTC vétusté déduite.

Ce montant a été accepté par décision n° 2023-070 du 17 janvier 2024.

Le conseil d'administration prend acte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de la présentation de ce rapport.

Fait et délibéré, le 20 février 2024

**Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**

Michel GILLOT

Acte transmis à la Préfecture le : 29/02/2024
Acte reçu en Préfecture le : 29/02/2024
Acte publié électroniquement le : 29/02/2024
Acte Exécutoire